



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

**Session extraordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC
Brazzaville, 13 au 15 mars 2018**

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte

Conformément à son Traité constitutif, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est l'institution sous régionale en charge de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique Centrale. Elle a été créée pour concrétiser les engagements de la Déclaration de Yaoundé des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale de mars 1999 sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers. L'institution comporte trois organes que sont le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement (Sommet), le Conseil des Ministres et le Secrétariat Exécutif.

Alors que le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement est l'organe d'orientation de la COMIFAC, le Conseil des Ministres quant à lui est l'organe de décision, de coordination et de contrôle de la mise en œuvre des politiques en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale au sein de la COMIFAC. Le Secrétariat Exécutif en est l'organe d'exécution.

Dans le cadre du fonctionnement de ces organes et se référant à l'article 11 dudit Traité, le Conseil des Ministres se tient en session ordinaire tous les deux ans. Et ces sessions ont lieu dans chaque Etat membre, de manière rotative et par ordre alphabétique de la langue française. Toutefois, des sessions extraordinaires peuvent être convoquées par le Président en exercice entre deux sessions ordinaires.

La neuvième session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC s'est tenue le 29 novembre 2016 à Kigali en République du Rwanda, et au cours de cette session, le Rwanda a reçu le flambeau de la Présidence en exercice. Au cours de cette même session, les Ministres ont désigné une nouvelle équipe statutaire à la tête du Secrétariat Exécutif pour un mandat de quatre ans. Outre cette désignation, les Ministres se sont préoccupés de la grave crise financière que l'institution traverse et qui perdure. Ils ont convenu de se retrouver dans le cadre d'une session extraordinaire du Conseil des Ministres pour évaluer le niveau de paiement des arriérés de contribution par les pays.

C'est pour mettre en œuvre cette recommandation des Ministres que la COMIFAC organise une session extraordinaire du Conseil des Ministres dans un contexte où l'institution, en dépit des engagements pris par les pays d'honorer le paiement de leurs contributions égalitaires, continue de traverser une situation financière morose.

Il est utile de rappeler que lors de leur session extraordinaire tenue en mai 2016 à Kinshasa en République Démocratique du Congo, cette préoccupation a été au cœur des débats et au terme desquels les Ministres avaient décidé d'accorder un moratoire d'un (1) an aux pays membres débiteurs pour prendre les mesures nécessaires en vue d'apurer leurs arriérés de contributions. Passé le délai de fin 2017, les dispositions de l'article 20 du Traité en particulier celles relatives à la perte de droit de vote ainsi que tout appui de l'Organisation devraient être appliquées.

Cette session extraordinaire, qui se tient à mi-parcours de la Présidence en Exercice Rwandaise, devra être l'occasion d'examiner certains dossiers importants pour la vie de la COMIFAC et portant notamment sur l'examen des rapports de l'audit financier et comptable 2016 de l'institution, la situation administrative et du personnel du Secrétariat Exécutif, la mise à jour du budget du Secrétariat Exécutif, la révision des textes régissant le fonctionnement de l'institution et d'examiner la question liée à la prochaine Présidence en Exercice de l'institution. Il convient de noter, conformément aux résolutions des quatre dernières sessions Ministérielles la prochaine session se prononcera sur la tenue du troisième Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'institution. Il est à cet effet prévu au cours de cette session extraordinaire, d'examiner les dossiers préparatoires audit Sommet.

Cette rencontre des Ministres de la sous-région est une excellente opportunité, pour organiser un évènement de haut niveau, pour se pencher sur la problématique de restauration des paysages dégradés, pour laquelle, conscient des enjeux, les pays africains, dont sept (07) de l'espace COMIFAC ont pris des engagements, représentant plus de 50% de l'engagement mondiale. Seulement cet engagement n'est pas suivi d'un accompagnement financier et technique conséquent de la Communauté internationale. C'est dans cette perspective, qu'est prévue une table ronde ministérielle pour permettre à nos gouvernements et leurs partenaires actuels et potentiels de discuter sur ces problèmes et de trouver des solutions concrètes en faveur de la mise en œuvre de ces engagements

2. Objectifs

Le principal objectif de la Session extraordinaire du Conseil des Ministres est d'une part, de statuer sur la situation de fonctionnement de la COMIFAC, et d'autre part, d'apprécier la performance de la COMIFAC en examinant certains sujets prioritaires pour la vie de l'institution.

Plus spécifiquement, il s'agira:

- i. d'examiner les dossiers concernant le fonctionnement et les missions du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC tels que la situation administrative et du personnel, la situation financière, la révision des textes fondamentaux, l'organisation fonctionnelle et la structuration des Coordinations Nationales COMIFAC, l'état d'avancement à mi-parcours du Plan d'actions biennal 2017-2018 du Secrétariat Exécutif, etc.
- ii. d'examiner en vue de leur approbation les rapports d'audit financier et comptable 2016 et 2017 de la COMIFAC ;
- iii. d'examiner les dossiers relatifs à l'organisation du troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.
- iv. d'examiner la situation et l'état du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo, administré par la BAD
- v. stratégie de mobilisation des ressources Technique et financières pour la mise en œuvre des engagements du défi de Bonn.

3. Résultats attendus

Il est attendu de la Session extraordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC les principaux résultats suivants :

- a. Des mesures sur la situation administrative, financière et du personnel et pour soutenir le fonctionnement de la COMIFAC sont prises ;

- b. Les rapports d'audit financier et comptable 2016 et 2017 sont approuvés ;
- c. L'état de mise en œuvre des activités 2017 de la COMIFAC est connu ;
- d. Le projet d'ordre du jour du troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement est approuvé, ainsi que le lieu et date pour sa tenue connus.
- e. Les Ministres sont informés de la situation actuelle du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo et y adopte une position commune
- f. Les Ministres adoptent une stratégie de mobilisation des ressources technique et financière pour la mise en œuvre de leurs engagements pour le défi de Bonn.

4. Participants

La Session extraordinaire du Conseil des Ministres sera articulée sur deux segments. Dans un premier temps, la réunion des experts qui se tiendra les 13 et 14 mars 2018 devra regrouper les Coordonnateurs Nationaux COMIFAC et autres cadres des administrations, l'équipe du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ainsi que les représentants de la société civile, des institutions et programmes sous régionaux et des partenaires au développement. Une cinquantaine de participants sont attendus à cette rencontre.

Ensuite, le segment ministériel prévu le 15 mars 2018, réunira les ministres en charge des forêts et les ministres en charge de l'environnement des pays membres de la COMIFAC et d'autres parties prenantes.

5. Durée et lieu

La session extraordinaire se déroulera du 13 au 15 mars 2018 à Brazzaville au Congo.

6. Financement :

La session extraordinaire est financée par les contributions de l'UICN, de la Coopération Allemande (GIZ), la Coopération Japonaise (JICA), le Projet PREREDD+ et de la COMIFAC.

7. Modalités d'organisation

En vue de définir les modalités de l'organisation de cette conférence, des consultations entre le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et les responsables du Ministère de l'Economie Forestière du Congo se sont tenues. Ces consultations ont permis aux deux parties de conclure une convention de collaboration qui précise les responsabilités de chaque partie pour l'organisation de la session ministérielle.

8. Agenda : Voir annexe